

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2014

PLFRSS POUR 2014 - (N° 2154)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N° 41 (Rect)

présenté par

Mme Pinville et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

à l'amendement n° 28 de M. Bapt

ARTICLE 2

I. – À l'alinéa 2, supprimer le mot :

« dépendantes ».

II. – Compléter cet amendement par l'alinéa suivant :

« V. – La perte de recettes pour les organismes de sécurité sociale est compensée à due concurrence par la majoration des droits mentionnés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement se justifie par son texte même.